

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

-----  
**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 29 MARS 2010**  
-----

L'an deux mille dix, le vingt neuf mars, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :**

19 mars 2010

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	30
ABSENTS REPRESENTES :	5
VOTANTS :	35

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. FAURE

**Présents :**

Mme TALLET, Maire, MM. GUILLAUME, PIOTROWSKI, Mmes HUOT, DAL FARRA, MM. DARSEL, DERMY, Mmes LEGROS-WATERSCHOOT, BRET-MEHINTO, M. LONDE, Mmes LECHENE, KAZARIAN, BOMBART, MM. RUSSO, BOUGLOUAN, BRUN, Mmes SOUBIE-LLADO, HURTADO, M. GEORGES, Mme SAUNIER, MM. FAURE, DESBROUSSES, Mmes GOBERT, DALISSIER, ROBERT, M. LOPEZ, Mme JEUNESSE.

**Absents, excusés et représentés :**

M. HART qui a donné pouvoir à M. DARSEL  
M. LECLERC qui a donné pouvoir à Mme BOMBART  
Mme NTEP (arrivée à 19h54, pour le point 06) qui a donné pouvoir à Mme SAUNIER  
M. BOUSSIR qui a donné pouvoir à M. GUILLAUME  
M. IDIR qui a donné pouvoir à M. PIOTROWSKI  
Mme HAPPEL (arrivée à 19h47, pour le point 03) qui a donné pouvoir à Mme HUOT  
M. LAPORTE qui a donné pouvoir à Mme DALISSIER  
M. DUBOIS (arrivé à 19h48, pour le point 04) qui a donné pouvoir à Mme JEUNESSE.

**Absents :**

néant

-----  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ENTEND** Madame le Maire qui explique les raisons du report de l'examen du Budget Primitif lors d'une séance du 06 avril :

Le dossier du Conseil Municipal du 29 mars a été transmis aux élus le 19 mars, or la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) et la Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.) ont été communiquées par l'Etat respectivement les 23 et 24 mars. En outre, à ce jour, la Commune est en attente du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France et de la Dotation de Coopération du S.A.N. de Marne-La-Vallée/Val Maubuée.

Les collectivités territoriales ont la possibilité de voter leur budget primitif de l'année 2010 jusqu'au 15 avril 2010, au lieu du 30 mars. Cependant, un Débat d'Orientation Budgétaire devant se tenir dans les deux mois précédant l'adoption du Budget et ce D.O.B. ayant eu lieu le 08 février 2010, le budget devait être voté avant le 08 avril 2010.

**APPROUVE, à l'unanimité**, le procès verbal du Conseil Municipal du 08 février 2010 ;

**ACCEPTE, à l'unanimité**, suite à l'avis favorable de la Conférence des Présidents du 22 mars 2010, d'ajouter à l'ordre du jour le point relatif à la modification d'un membre au sein de la Commission municipale « Environnement – Cadre de vie » ;

**APPROUVE, à l'unanimité**, la convention cadre avec l'Amicale des employés municipaux de Champs-sur-Marne, pour une durée de trois ans ;

**PRECISE** que cette convention fixe le cadre général du programme et précise les actions à entreprendre, ainsi que les modalités de participation de la commune à leur financement ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ;

**APPROUVE, à l'unanimité**, la convention cadre avec l'Ecole de Musique et Orchestre d'Harmonie de Champs-sur-Marne, pour une durée de un an ;

**PRECISE** que cette convention fixe le cadre général du programme et précise les actions à entreprendre, ainsi que les modalités de participation de la commune à leur financement ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ;

**APPROUVE, à l'unanimité**, la valeur des prix par catégorie offerts aux participants du concours des villes, villages et maisons illuminés, ainsi qu'il suit :

- 1<sup>er</sup> prix : 76,22 euros
- 2<sup>ème</sup> prix : 60,98 euros
- 3<sup>ème</sup> prix : 45,73 euros
- Les lauréats suivants : 30,49 euros,

**PRECISE** que ce concours départemental des villes, villages et maisons illuminés est supprimé pour des raisons écologiques à compter de 2010 et que les prix ci-dessus ne concernent que l'année 2009 ;

**APPROUVE** la valeur des prix par catégorie offerts aux participants du concours des villes fleuries, ainsi qu'il suit :

- 1<sup>er</sup> prix : 70,00 euros
- 2<sup>ème</sup> prix : 60,00 euros
- 3<sup>ème</sup> prix : 55,00 euros
- Les lauréats suivants ayant obtenu une note supérieure à 10/20 : 45,00 euros
- Les lauréats suivants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 : 24,00 euros ;

**PRECISE** que ces lots sont édités sous la forme de bons d'achat auprès de magasin(s) ;

**ACCEPTTE, à l'unanimité**, de débaptiser l'allée Armand Lanoux –voie située le long du collège Armand Lanoux et du gymnase-, pour la dénommer « Allée de Louxor » ;

**DECIDE** de dénommer la voie créée, dans le cadre du programme immobilier « Montoit » sis 7 route de Malnoue « Chemin Armand Lanoux » ;

**APPROUVE, à l'unanimité**, la programmation pour l'animation sociale des quartiers de l'année 2010 suivante :

- les arbres de Noël dans ses équipements de la Petit Enfance au mois de décembre,
- ainsi que des repas de quartier de mai à juillet ;

**PRECISE** que les actions peuvent être financées par différents partenaires ou dispositifs, le seul impératif étant qu'il y ait au moins un deuxième financeur public et que le financement régional soit au plus égal à 60% du coût total ;

**AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention auprès de la Région ;

**AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants ;

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire ;

**APPROUVE, à l'unanimité**, la convention de partenariat pour la réalisation de fresques à la résidence des Deux Parcs, avec l'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne, propriétaire ;

**PRECISE** que ce projet est évalué à un montant total de 10 000 € T.T.C., et que l'O.P.H. 77 s'engage sur une participation financière maximale de 4 000 € ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire ;

**AUTORISE** le Maire à solliciter toute participation financière auprès d'autres partenaires ;

**AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants ;

**APPROUVE, à l'unanimité**, la mise en œuvre du Projet Educatif Local (P.E.L.) proposé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, afin de répondre aux dynamiques et besoins de la population en mobilisant les acteurs en charge de l'éducation et des loisirs des enfants, notamment dans le cadre du

Contrat Educatif Local (C.E.L.), du programme Ville-Vie-Vacances (V.V.V.) et du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) ;

**PRECISE** qu'afin de définir ce P.E.L., un diagnostic doit être préalablement réalisé, dans chaque collectivité, et validé par un comité de pilotage, en suivant le cahier des charges fixé par la D.D.J.S. ;

**PRECISE** que le diagnostic du P.E.L. ainsi que le dossier de demande de labellisation « C.E.L. » doivent parvenir pour la rentrée scolaire 2010/2011 à la D.D.J.S. qui enverra par la suite le nouveau C.E.L. pour signature. Le dossier de demande de subvention pour le P.E.L. de l'année 2010/2011 doit, quant à lui, être renvoyé pour le 09 avril 2010 au plus tard ;

**AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles ;

**AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants ;

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire ;

**APPROUVE, à l'unanimité,** la création d'un accueil de loisirs « ouvert » sur le secteur de Pablo Picasso à compter du 19 avril 2010 ;

**PRECISE** qu'il s'adresserait aux enfants scolarisés dans un des groupes scolaires maternels et élémentaires suivants : Pablo Picasso et le Lizard ;

**AUTORISE** le Maire à demander des subventions, notamment auprès de la C.A.F. et du Conseil Général ;

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions et documents relatifs à ce dossier ;

**PRECISE** que la participation financière est fixée à 1 € par jour et par enfant ;

**AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants ;

**DECIDE, à l'unanimité,** de confier au C.C.A.S. l'organisation, la mise en œuvre et la gestion budgétaire des activités de lien social à caractère sportif, culturel, artistique ou de loisirs en direction de retraités de la Commune, tels :

- Les ateliers de proximité,
- Les cours de gymnastique douce,
- Les ateliers de stimulation de la mémoire,
- Les cours d'initiation à l'informatique,
- Les sorties de loisirs et de découverte culturelle à la journée ou à la demi-journée ;

**AUTORISE** la mise à disposition de véhicules pour accompagner les personnes à mobilité réduite, de façon à leur permettre de participer à ces activités de lien social ;

**ABROGE ET REMPLACE, à l'unanimité,** la délibération n°10 du Conseil Municipal du 18 décembre 2006, autorisant le Maire à signer une convention de mise à disposition de moyens municipaux au C.C.A.S., dans le cadre de l'aide à domicile ;

**APPROUVE** la nouvelle convention pour la mise à disposition de moyens humains et matériels entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), dans le cadre des actions de cet établissement public ;

**PRECISE** que cette mise à disposition d'une durée de trois ans renouvelable est à titre gratuit ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ;

**ADOPTE, à l'unanimité,** les nouveaux tarifs de location aux particuliers des trois salles suivantes, ainsi que le montant de la caution, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, ci-dessous :

	TARIFS DE LOCATION (par jour)		CAUTION
	Du lundi au vendredi	Samedi, dimanche et jours fériés	
MAISON DES FETES FAMILIALES	250 €	310 €	550 €
SALLE JEAN EFFEL	-	225 €	550 €
SALLE JEAN HALLAIS	-	120 €	200 €

**PRECISE** que cette tarification s'applique essentiellement aux particuliers campésiens et non aux associations et correspond au coût d'exploitation du bâtiment par journée d'utilisation de la salle ;

**DECIDE** de conserver la priorité d'utilisation et la gratuité de mise à disposition des salles Jean Hallais et Jean Effel pour les associations ;

**PRECISE** dans le règlement intérieur que la Maison des Fêtes Familiales est fermée au mois d'août afin de permettre la réalisation des travaux et du nettoyage ;

**DECIDE** de modifier les horaires d'utilisation de la Maison des Fêtes : début 8h00 au lieu de 9h00 ;  
**DECIDE** de revoir les conditions de visite de la Maison des Fêtes Familiales : celle-ci n'étant plus de la compétence du gardien du gymnase du Nesles, il est prévu la réalisation d'une visite virtuelle sur le site de la Ville ;  
**PRECISE** que les règlements intérieurs et conventions afférents seront modifiés en conséquence ;  
**AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants ;

**APPROUVE, à l'unanimité**, la convention d'adhésion au co-marquage avec « service-public.fr », avec la Direction de l'Information Légale et Administrative (D.I.L.A.), pour une durée d'un an à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction ;  
**PRECISE** que cette adhésion est gratuite ;  
**AUTORISE** le Maire à signer la convention afférente, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier ;

**ELIT, à l'unanimité**, au scrutin secret Mme Nadia ROBERT membre au sein de la Commission Municipale « Environnement – Cadre de vie », à la place de Mme Nelly DALISSIER.

---

**PREND ACTE des Décisions du Maire** prises, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la séance du Conseil Municipal 08 février 2010.

**ENTEND les remerciements :**

- **de la part des Restaurants du Cœur de Champs-sur-Marne**, pour le prêt d'une camionnette avec un chauffeur – M. Jean-Louis GARCIA « qui a participé avec beaucoup de gentillesse » -, lors de la collecte de denrées alimentaires le 06 mars.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUIsé,  
LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H30.**

Le Maire certifie que le présent compte-rendu analytique est affiché à la porte de la Mairie le 01 avril 2010.

Le Maire,  
Conseillère Générale

-signé-

Maud TALLET